

Compte-rendu du conseil municipal - 30 Novembre 2016 -



Commune de Saint Paul de Jarrat

* * *

L'an deux mille seize, le trente du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le vingt-quatre du mois de novembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIE**, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

↳ Présents :

- **TARTIE Michel, Maire**

(Par ordre alphabétique)

- Mesdames AUTHIE Mireille, CARALP Catherine, DURCHON Christelle, FORESTIER Nathalie, MAURY Nathalie, MOIOLA Laetitia.
- Messieurs, HERNANDEZ Jean Jacques, LABEUR Hubert, MIGALLON Bastien, MILESI Christian, PEDOUSSAT Christian.

↳ Absent représenté : DO RIO Nathalie, LIMA Charles, BONREPAUX J-Christophe

↳ Absent non représenté :

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de respecter une minute de silence en hommage au commandant de la brigade de Tarascon le Major Christian RUSIG. Un homme courageux et à l'écoute, très apprécié de tous.

↳ Madame Nathalie Maury est nommée secrétaire de séance.

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 19 septembre 2016 sont présentées par le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

- 2016-45 Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet suppression d'un poste d'animation 2ème classe à raison de 17h30 hebdomadaires.
- 2016-44 Vente de la maison 11 avenue de Foix.
- 2016-43 Création d'un poste de rédacteur, suppression d'un poste d'Adjoint administratif Principal de 1ère classe.
- 2016-42 Cession licence Taxi DERAMOND Christophe.

- 2016-41 Création d'une Halle.
- 2016-40 Attribution du marché de confection et livraison de repas en liaison froide à la cantine scolaire publique.
- 2016-39 Point de procédure, prestataire sélectionné groupe de travail modification PLU.

⇒ **Validation du compte-rendu du conseil municipal du 19 septembre 2016** : En l'absence de toute remarque ou demande rectificative le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 19 septembre 2016 est validé.

* * *

⇒ **Rajout de sujets à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire demande de rajouter plusieurs sujets à l'ordre du jour si l'ensemble du conseil l'accepte. Il s'agit

- Des indemnités du trésorier
- Subventions points noirs paysagers
- Produits irrécouvrables pour 59.46 €
- Don AFM Téléthon

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Projet d'élargissement chemin de la Tuilerie contrat maîtrise d'œuvre :**

Les constructions de nouvelles habitations ayant bien avancées et la route étant fortement dégradée, Monsieur Labeur propose de lancer l'étude préliminaire afin de réaliser l'élargissement du chemin de la Tuilerie. Ainsi les travaux d'enfouissement de la ligne PTT pourront être réalisés et les employés municipaux pourront commencer à préparer l'élargissement et tracer l'emprise.

Mr Pédoussat demande combien représente le coût de l'étude par rapport à l'évaluation des travaux.

L'étude préliminaire déterminera le coût de revient précis mais M. Labeur avait pré-chiffré le chantier à 90 000 € donc le coût de l'étude représente moins de 4.42 % du montant total.

Mr Pédoussat ainsi que Mr le Maire acquiescent que ce devis est très bien placé.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Information achat matériel de sport école et renouvellement matériel informatique :**

Mme Maury informe qu'il a été décidé d'acheter pour l'école :

- Du matériel de sport en remplacement de matériel ancien pour un montant de 1114 €. Une subvention de 550 € a été demandée au conseil départemental.

- 3 ordinateurs seront également remplacés prochainement pour une valeur de 874.98 € HT. Une promotion très intéressante ayant lieu, nous les avons commandés sans attendre. Ces ordinateurs seront installés par Salima Ruffié.

Ces dépenses n'étaient pas inscrites au budget investissement mais vu les montants il a été décidé de les commander sans attendre. Sur les prochaines années nous intégrerons des sommes au budget afin de continuer la remise à niveau des divers équipements de l'école.

M. le Maire donne la parole au Conseil.

La demande de subvention de 550€ au conseil départemental est soumise au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Prêt salle de Ventrille pour crèche de la communauté des communes :**

Mme Durchon nous informe que la communauté des communes nous a demandé le prêt de la salle de Ventrille pour la crèche de Montgailhard pour un après-midi avec les parents des enfants.

M. le Maire donne la parole au Conseil.

Le prêt de la salle de Ventrille à titre gracieux est soumis au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Prêt salle d'exposition pour retour pré diagnostic conditions de vie des séniors :**

Mme Maury nous informe que la MSA à travers le pôle développement social des territoires nous a demandé le prêt de la salle d'exposition pour partager un pré-diagnostic réalisé sur les conditions de vie des séniors

M. le Maire donne la parole au Conseil.

Le prêt de la salle d'exposition à titre gracieux est soumis au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Utilisation salle d'exposition pour exposition / vente :**

La salle d'exposition nous est demandée par des exposants privés qui vendent le produit de leur exposition. Aucun tarif n'est prévu à la semaine sachant qu'il s'agit d'exposants « amateurs ». Afin de permettre l'accès à un plus grand nombre il serait souhaitable d'avoir un prix assez bas.

Le débat est ouvert

Mme Authié, cette salle avait déjà été prêtée à cet effet contre 75 € pour 5 jours. Par ailleurs, la vocation première était la culture –

M. Tartié indique que cette salle ne basculera pas à la communauté d'agglomération comme la bibliothèque.

Plus largement cela réinterroge le tarif précédemment appliqué de 75 €.

Après échange, un consensus est de soumettre au vote la proposition suivante :
 Résidents = 40€ / jour soit 120€ /semaine de 7 jours et 75€ / week-end

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Valorisation parcelles vendues à Mr Delrieu et Mme Preud'homme**

Afin de sortir des immobilisations les 2 petites parcelles vendues, il est nécessaire de définir leur valeur. Vu la faible valeur des parcelles et afin de ne pas générer inutilement de plus ou moins-value, Mr Le Maire propose de valoriser ces parcelles à leur prix de vente. Soit 350 € pour la parcelle vendue à Mr Delrieu et 850 € pour la parcelle vendue à Mme Preud'homme

Cette proposition est soumise au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Demande modificative Budgétaire :**

En fonctionnement :

Des demandes modificatives sont nécessaires sur les sujets suivants :

- Masse salariale. Un dépassement lié à plusieurs éléments. L'augmentation de la fréquentation de l'ALAE a demandé des heures complémentaires. Les absences maladies et maternité ont demandé plus de remplacement que prévu.
- Malgré la forte augmentation que nous avons intégrée aux dépenses du fond de péréquation intercommunal nous devons encore augmenter cette dépense. Cette dépense était passée de 1600 à 6300 € entre 2012 et 2015 et elle vient de quasiment doubler entre 2015 et 2016 pour passer à 11500 €. En plus des baisses de dotation de l'Etat nous devons aussi contribuer encore plus au fond de péréquation.

Les écritures seront :

011 Charges à caractère général -13 500 €

012 Charges de personnel 10 000 €

014 Atténuation de produit 3 500 €

- Le transfert de 1200 € depuis le compte 2151 réseaux de voirie sur l'opération 15 au même compte. C'est une ancienne opération concernant les travaux de la mairie et de la bibliothèque sur laquelle il reste des garanties à lever.

En investissement :

- L'annulation d'une part et la diminution d'autre part, de créance accordée par l'Etat sur les forêts doit également être inscrite en comptabilité. Afin de refléter au mieux la valeur de la forêt concernée il est proposé de passer les écritures ci-dessous

Enregistrement dans l'actif de la forêt pour la valeur réelle de l'emprunt dû avant effacement soit 262.768,06 €

Inscription dans l'actif pour une valeur estimée de la forêt au compte 2121 pour le montant total de l'emprunt dû avant effacement soit 262.768,06 €

En contrepartie, inscription de l'emprunt pour le même montant au compte 16871 pour 262.768,06 €

Pour comptabiliser l'effacement, inscription d'une subvention au compte 1321 pour 248.287,51 €

Puis le remboursement de la dette fera l'objet d'un mandat au compte 1687 pour 4.826,85 € (pendant 3 ans)

Décision modificative :

Dépenses d'investissement		Recette d'investissement	
2121 (041)	262.768,06	16871 (041)	262.768,06
16871	4.826,85	1321 (041)	248.287,51
16871(041)	248.287,51		

M. le Maire donne la parole au Conseil.

Ces demandes modificatives sont soumises au vote

Nbre votants	Pour	Contre	Nul	Abstention	TOTAL
15	15				15

⇒ **Transfert compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs » à la communauté des communes**

Depuis notre dernière réunion, la communauté des communes a voté le transfert de la compétence bibliothèque. Nous avons validé le côté bénéfique de ce transfert.

Il est proposé au conseil municipal de transférer cette compétence vers la communauté des communes du pays de Foix avant intégration dans la communauté d'agglomération.

Le débat est ouvert

Les bâtiments restent la propriété de la commune avec certaines charges assumées par la communauté d'agglomération mais le mobilier sera transféré sans contrepartie. Le volume de 0.8 ETP restera à la bibliothèque de St Paul.

La communauté d'agglomération fixera les tarifs

Une réunion des bénévoles est prévue le 13 décembre 2016

Le transfert de cette compétence est soumis au vote

Nbre votants	Pour	Contre	Nul	Abstention	TOTAL
15	15				15

⇒ **Compétence jeunesse évolution**

M. le Maire explique que le coût de la compétence jeunesse est élevé. Il peut être envisagé de trouver une organisation différente à moindre coût.

Dans le cadre du transfert de cette compétence vers la future communauté d'agglomération il faut savoir que si l'on exerce cette compétence au moment du transfert il sera déduit de notre budget le coût moyen des 3 dernières années. Soit un coût beaucoup plus élevé que ce que nous pouvons supporter.

La proposition soumise au conseil municipal est :

- De ne pas renouveler le contrat qui prend fin au 31/12/2016
- De ne plus assurer cette compétence
- De demander au Léo Lagrange local d'assurer avec notre appui à travers une de leur section une animation jeunesse qui répondrait au besoin actuel à un moindre coût. Des membres du bureau du club Léo Lagrange ont été rencontrés ils sont d'accords et ont commencé à travailler ce sujet dès aujourd'hui.

- Cette organisation sera mise en place au moins pendant la durée de clarification nécessaire de la part de la communauté d'agglomération.
- La municipalité accompagnera l'organisation mise en place par le Léo Lagrange pendant la période de transition et au-delà si nécessaire.

Le débat est ouvert

M. Pedoussat demande des éclaircissements sur les dates, le coût, la rigueur de la gestion du Léo Lagrange local. Il signale que le club Léo Lagrange local a souvent touché de nombreuses subventions sans réel suivi.

M. le Maire lui répond que pour les subventions au club Léo Lagrange St Paulois, il aurait fallu que l'ancienne équipe municipale règle se problème. A ce jour les subventions demandées par le club Léo Lagrange local sont analysées et il n'est apporté qu'une réponse partielle à leur demande. Toutes les sections non actives non pas eu de subvention versée en 2016 et même pour le centre de loisir le montant sera ajusté d'après l'aide obtenue de la CAF.

L'accompagnement de la part de la municipalité sera total, ceci incluant le suivi des comptes et donc la gestion de ce service.

Cette proposition est soumise au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Evolution Julien Bonzom suite à concours**

Julien Bonzom a été reçu au concours de Adjoint Technique 1^{ère} classe II ne pourra évoluer qu'après inscription au tableau des évolutions.

Son évolution est soumis au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Terrain Mr Dedieu en face la salle des fêtes**

Mr Dedieu souhaite vendre la parcelle 148 (2135 m²) quasiment en face de la salle des fêtes. Cette parcelle peut être intéressante lors d'organisation d'évènements comme la fête locale ou le Trail des Crêtes. Voir peut être à d'autres occasions. Après avoir contacté la SAFER Mr le Maire a fait une offre à hauteur de 700 €.

Mr le Maire propose de se porter acquéreur de cette parcelle pour un montant de 700€ et de prendre en charge les frais liés à cet achat.

Le débat est ouvert et la proposition est ensuite mise au vote.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Canal entre ruisseau de Labat et propriété Dedieu :**

Mr Dedieu est prêt à céder à la commune, le morceau de canal lui appartenant pour l'Euro symbolique. Comme vous avez pu le voir sur le plan, ce morceau de canal n'est pas très long mais si nous le récupérons, nous pourrions mieux réguler l'eau et ainsi maintenir en aval un canal plus propre.

Les frais pourraient être optimisés en traitant l'achat de la parcelle et la cession du canal sur un même acte.

Il faudra contrôler l'état de tout le canal car il ne faudrait pas créer des dégâts en envoyant plus d'eau.

Le rachat du canal est décidé sous condition de l'état des installations qui traversent la propriété Dedieu. Mr Labeur et Mr le Maire seront chargés de cette analyse.

Le débat est ouvert et la proposition est ensuite mise au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Adhésion communauté des communes au SDE09 :**

19 des 20 communautés des communes ont délibéré pour adhérer au SDE09 dont la communauté des communes du pays de Foix. Les communes doivent également délibérer à ce sujet. La commune étant adhérente du SDE09 et la communauté des communes ayant fait le choix d'y adhérer il est proposé au conseil municipal de délibérer en ce sens également.

Le débat est ouvert et la résolution est soumise au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **ONF propositions coupes de bois 2017:**

Comme vous l'avez vu sur les documents joints à la convocation du conseil, l'ONF nous propose dans le cadre de l'entretien des forêts d'exploiter une partie des parcelles. Ces parcelles identifiées sur le plan portent les numéros 17 et 18. La coupe initialement prévue en 2018 est avancée à 2017 comme convenu lors d'un précédent conseil municipal afin de venir contrebalancer la renégociation de créance accordée par l'état.

Le bois des parcelles sera mis en vente aux enchères, l'exploitant viendra couper le bois.

Le débat est ouvert et la résolution est soumise au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Remboursement honoraires avocat PLU :**

Comme évoqué lors d'un prochain conseil municipal, M. le Maire avait demandé à la bâtonnière des avocats de Toulouse d'intervenir afin de récupérer les sommes versées à l'avocat dans le cadre de l'affaire PLU. Devant le manque de professionnalisme flagrant de

cet avocat, Mme la Bâtonnière a validé la demande de M. la Maire. Nous récupérerons donc les 3600 € versés à cet avocat sauf si ce dernier fait appel de cette décision sous 30 jours.

⇒ **Sujet ajouté : Indemnité de la trésorière**

Afin de rémunérer l'accompagnement de la trésorière aux opérations comptables budgétaires et de conseil, Mr le Maire propose de la rétribuer à hauteur de 100% du barème. Ce qui représente une somme de 567.35 € brut et 517.11 € net.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Sujet ajouté : Subvention points noirs paysagers**

Il avait été inscrit au budget investissement l'amélioration de 2 points de dépôt collectif à la salle des fêtes et place Elie Bigeyre. Le dossier vient d'être finalisé il nous faut délibérer afin de demander une subvention dans le cadre de ces aménagements. Nous pourrions être subventionnés à hauteur de 50% du montant HT des travaux soit 3782.30 € par le PNR.

Cette demande de subvention est soumise au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Sujet ajouté : Produits irrécouvrables**

La trésorerie a mené plusieurs actions afin d'essayer de récupérer des produits non payés à ce jour. Pensant qu'ils n'arriveront plus à récupérer ces montants, ils nous demandent si nous sommes d'accords pour supprimer ces produits. La somme reste faible 59.46 €.

Le passage des 59.46 € en produits irrécouvrable est soumis au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Sujet ajouté : Don AMF téléthon**

Nous avons intégré au budget le versement d'un don de 600 € à l'attention du Téléthon et nous devons le voter afin de valider ce versement.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Questions et informations diverses :**

↳ Rue centrale : le matériel d'expérimentation a enfin été trouvé. Installation semaine prochaine après prise des arrêtés.

↳ Columbarium : la haie a été coupée, les fondations de la clôture sont creusées dans l'attente d'être coulée. Il faudra étudier la mise en place d'un dépositaire pour les urnes.

Il y a déjà des demandes d'emplacement. Il faudra réfléchir aux implantations, aux tailles et aux tarifs.

↳ Congé parental de Cécile Jozsa jusqu'en juin.

↳ Maryline PORTA passera à mi-temps à compter de janvier 2017.

↳ Le club du temps libre a réalisé des décorations de Noël qui seront implantées samedi. L'an prochain, on pourra prévoir l'éclairage des décors. Elles seront situées après le rond-point, devant la Mairie et des têtes de rennes et de père Noël à suspendre

↳ PLU : Hubert achève le recensement des parcelles constructibles qui sont déjà construites. Première réunion publique en janvier au plus tôt.

* * *

La séance est levée à 22heures20